

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération  
n°2012.06.094

Salle de spectacles  
"La Nef" : régie dotée  
de l'autonomie  
financière en charge  
de la gestion de la  
salle de spectacles  
d'intérêt  
communautaire :  
approbation des  
grilles tarifaires  
2012/2013

**LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.06.094**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BRONCY

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DES GRILLES TARIFAIRES 2012/2013**

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la régie de la salle de spectacles "La Nef" et conformément à l'article R 22172 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit fixer les taux des tarifs applicables aux usagers de "La Nef".

En application de ces dispositions, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs pour la fin de la saison 2012/2013 pour la gestion de la salle de spectacles « La Nef ».

D'une part, il est nécessaire de déterminer les tarifs liés aux abonnements, aux répétitions, aux enregistrements, à la billetterie, à la location et aux résidences.

D'autre part, les tarifs du bar et des studios pour les boissons, les barres chocolatées et les consommables doivent également être définis.

Sous réserve de l'avis du conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles "La Nef",

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la grille tarifaire pour la saison 2012/2013 présentée en annexe jointe liée aux activités culturelles et artistiques qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**D'APPROUVER** les grilles tarifaires pour la saison 2012/2013 présentée en annexe jointe liée au bar et aux studios qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
(2 ABSTENTIONS : M. BONNET ET M. ELIE)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**12 juin 2012**

**Affiché le :**

**12 juin 2012**